



Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Tourisme 2019 : Subsidés à 2 associations : Animacy asbl, et Fifty Fifty Session asbl.- Montant total : 40.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de ces 2 associations afin de mener à bien leurs missions :

- Asbl Animacy : Organisation de la première édition du festival Fifty Fifty Lab;
- Asbl Fifty Fifty Session : Organisation de l'édition 2019 du projet Fifty Fifty Session.

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 40.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de 2 associations réparti comme suit :

- 15.000,00 EUR à l'asbl Animacy pour l'organisation de la première édition du festival "Fifty Fifty Lab" ;
- 25.000,00 EUR à l'asbl Fifty Fifty Session pour l'organisation de l'édition 2019 du projet "Fifty Fifty Session".

Article 2 : Les dépenses seront engagées à article 56110/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

